

Le diplôme d'Etat de service sociale

—o—

Nous sommes heureuses d'annoncer que le Président de la République Française, sur le rapport du Ministre de la Santé Publique vient de signer le décret créant un *diplôme d'Etat de Service Social*. Le Journal Officiel du 3 Février reproduit le rapport du Ministre de la Santé Publique et le décret lui-même.

Nous publierons dans notre prochain numéro cet important document, mais nous avons tenu dès aujourd'hui à signaler ce succès obtenu par le Comité d'Entente des Ecoles de Service Social et par le Comité d'étude des services sociaux.

**

L'Association des Surintendantes d'Usines et de Services sociaux (1), à laquelle revient en grande partie l'initiative de cette proposition, a été heureuse d'en saluer le succès à son Assemblée annuelle qui a eu lieu mardi dernier, sous la présidence de M. Picquenard, Directeur au Ministère du Travail. Elle a été unanime à remercier M. Blaisot, ministre de la Santé Publique d'avoir ainsi officiellement consacré les services rendus par les surintendantes et les assistantes sociales. M. Picquenard a assuré les surintendantes de toute sa sympathie et leur a fait entrevoir les immenses services qu'elles auraient à rendre dans les œuvres de prévention qui vont se développer du fait des Assurances Sociales et de la généralisation des allocations familiales.

Aux jeunes filles maintenant à s'inscrire nombreuses aux Ecoles Sociales.

(1) 19 rue Dareau, Paris (14^e).

C. B.
